

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

... de l'expérience

au diplôme...

Depuis le 17 janvier 2002 la VAE est un droit individuel inscrit dans la loi de modernisation sociale (n° 2002-73 du 17 janvier 2002) et le code du travail.

Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre.

Comment procéder pour valider vos acquis ?

Étape 1 : Obtenir la recevabilité de votre demande (Livret 1)

La recevabilité consiste à s'assurer que le candidat remplit bien les conditions requises : durée de l'expérience en lien avec la certification visée.

Le « dossier de recevabilité » (livret 1) est à retirer auprès de l'autorité qui délivre le diplôme ou certificat professionnel :

- Pour la VAE d'éducateur spécialisé / éducateur technique spécialisé / moniteur éducateur : le Rectorat - <https://www.francevae.fr/>
- Pour les diplômes délivrés par la DEETS : l'ASP de Limoges - <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>
- Pour le CAFDES : le secrétariat VAE - EHESP - 02 99 02 27 00 - 02 99 02 27 03 - vae.cafdes@ehesp.fr

Il peut dès à présent solliciter l'IRTS pour un accompagnement de 24h (dispositif de droit commun - DDC) réparti en temps collectifs et individuels.

Étape 2 : Préparer votre démarche de validation (Livret 2)

La recevabilité acquise (livret 1), le candidat reçoit le livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2).

Étape 3 : Faire valider votre expérience et vos compétences par le jury VAE.

Délivrance du diplôme dans sa totalité ou en partie.

Étape 4 : Développer vos compétences en cas de validation partielle

Les blocs obtenus sont acquis à vie. Pour obtenir la validation totale, le candidat peut :

- Se re-présenter devant le jury VAE après avoir diversifié ou élargi son expérience (*voie expérimentielle*),
- Se présenter à une ou plusieurs épreuves de l'examen classique éventuellement après avoir suivi une formation préparatoire adaptée (*voie formative*).

En cas de validation partielle, le Pôle VAE apporte une aide à l'élaboration d'un parcours complémentaire d'accès au diplôme, à la demande du candidat et en fonction des préconisations du jury.



Validez vos acquis avec les 24 heures d'accompagnements Dispositif de Droit Commun (DDC)

Le Pôle VAE de l'Institut Régional du Travail Social de la Réunion vous aide dans l'élaboration et la réalisation du livret 2. Il vous propose un itinéraire personnalisé et adapté au diplôme visé. Un référent accompagnateur guide votre démarche.

Nos prestations pédagogiques :

13 heures en séances collectives	<p>Présentation générale du dispositif VAE, de l'organisation de l'accompagnement, du dispositif de certification et des outils.</p> <p>Présentation des situations de travail par rapport aux domaines de compétences à valider, analyse de l'expérience et rédaction du livret 2.</p> <p>Présentation à l'entretien oral.</p>
11 heures en séances individuelles	<p>Appropriation de la démarche, atelier méthodologique pour la rédaction du livret 2.</p> <p>Guidance et régulation des écrits du livret 2.</p> <p>Soutenance oral blanc.</p>

Financement :

Coût du dispositif d'accompagnement : **1800 €** (tarif 2023).

Des prises en charge financières sont possibles selon le statut du candidat :

Salarié	Demandeur d'emploi
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Plan de développement des compétences de l'entreprise, ◆ Compte Personnel de Formation (CPF), ◆ Congé VAE, ◆ Fonds personnels. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Compte Personnel de Formation (CPF), ◆ Région Réunion, ◆ Pôle Emploi, ◆ Fonds personnel.

Les diplômes accessibles par la VAE

DEETS	RECTORAT
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social ➤ Diplôme d'Etat Assistant Familial ➤ Diplôme d'Etat Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale ➤ Diplôme d'Etat Assistant de Service Social ➤ Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale ➤ Diplôme d'Etat Ingénierie Sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diplôme d'Etat Moniteur Educateur ➤ Diplôme d'Etat Educateur Spécialisé ➤ Diplôme d'Etat Educateur Technique Spécialisé ➤ Diplôme d'Etat Conseiller en Economie Sociale Familiale
	EHESP
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Certification d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'Intervention Sociale

Responsable du Pôle Ressource Régionale VAE

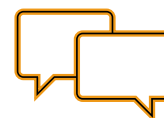
Nathalie WACH
nathalie.wach@irtsreunion.fr

Coordnatrice du dispositif

CARPANIN Mékalai, Cadre de formation
mekalai.carpanin@irtsreunion.fr
Tél : 0693 011 032 / 0262 929 946

Secrétariat du Pôle Ressource Régionale VAE

Terry CALTON, Assistante de formation
polevae@irtsreunion.fr
Tél : 0262 92 97 77



Pour plus d'informations sur l'actualité VAE

Consultez notre site : www.irtsreunion.fr